



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 DECEMBRE 2020

COMPTE RENDU DE SEANCE

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Bastides en Haut Agenais Périgord convoqué, en session ordinaire, après convocation légale, s'est réuni le 3 décembre 2020 à 20h30 sous la présidence d'Auguste FLORIO.

Compte-tenu de la situation sanitaire, plusieurs possibilités étaient proposées aux conseillers communautaires pour assister à cette séance :

- En présentiel à la Salle des Fêtes de Monflanquin,
- En visioconférence sur inscription à la médiathèque de Cancon avec droit de vote,
- En visioconférence depuis leur domicile sans droit de vote.

Compte-tenu de cette même situation sanitaire, la participation du public ne pouvait pas être acceptée. Aussi, une page Facebook a été créée pour la retransmission de ce conseil communautaire.

<https://www.facebook.com/Conseil-Communautaire-de-la-ccbhap-105223518092984>

Date de convocation : 24 Novembre 2020

Nombre de délégués en exercice : 61

Délégués présents à l'ouverture de la séance : 55

Présents Salle des Fêtes de Monflanquin : BEUGAS (Brigitte PAYERAS), BOUDY DE BEAUREGARD (Isabelle ANDRAC), BOURNEL (Agnès COUDERC), , CANCON (Elisabeth PICHARD), CASTELNAUD DE GRATECAMBE (Gilbert SERRES), CASTILLONNES (Pierre SICAUD, Sébastien MAURES, Bernadette TOUQUETTE), CAVARC (Laurent DELPECH), DEVILLAC (Andrée AUVRAY), DOUDRAC (Jacques BERTRAND), , FERRENSAC (Jean-Pierre PAILLE), GAVAUDUN (Adrien TEYSSEDOU), LA SAUVETAT SUR LEDE (Françoise LABORDE), LACAUSSADE (Jean-Paul DESTIEU), LALANDUSSE (Christian DIEUDONNE), LE LAUSSOU (Max LEMARCHAND), LOUGRATTE (Isabelle LABONNE), MAZIERES-NARESSE (Jean-Paul PAPE), MONBAHUS (Jean-Marie GARY, Bernard CAMPAS), MONFLANQUIN (Béatrice BAUDON, Henri CORBEL, Christine GONZATO ROQUES, Patrick FERRE, Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Auguste FLORIO), MONSEGUR (Jeanine JOURDANE), MONTAGNAC SUR LEDE (Yvon SETZE), MONTAUT (Mathieu FLANDROIS), PAILLOLES (Christian MATHIEU), PAULHIAC (Marcel CALMETTE), RAYET (Aimé BERTHOLOM), RIVES (Alain VERGNIAUD), SAINT AUBIN (Guy POUUEYMIDANETTE), SAINT ETIENNE DE VILLEREAL (Serge BATAILLE), SAINT EUTROPE DE BORN (Emilie TORNIER), SAINT MARTIN DE VILLEREAL (Patrick LANDAS), SAINT MAURICE DE LESTAPEL (Marie-Christine BICHE), SALLES (Janik CAZETTE), SAVIGNAC SUR LEYZE (Florent LAMBERT), TOURLIAC (Viviane CHABRONNERIE), VILLEREAL (Guillaume MOLIERAC, Jean-Jacques CAMINADE, Rolande PITON).

En visioconférence depuis la médiathèque de Cancon : CAHUZAC (Jean-Pierre TESTUT), DOUZAINS (Jean-Pierre DAUTA), CANCON (Bernard GIROU, Carole ROIRE), MONFLANQUIN (Laurence MARQUIS), MONTAURIOL (Serge LESCOMBE), SAINT QUENTIN DU DROPT (Frédérique PERLETTI), SERIGNAC PEOUDOU (Guy PEYRAT).

Absents ayant donné pouvoir : **MONVIEL** (Monique AUCHE donne pouvoir à Marie-Christine BICHE), **SAINT EUTROPE DE BORN** (Jocelyne COLLIANDRE donne pouvoir à Emilie TORNIER), **PARRANQUET** (Alain GOUYOU donne pouvoir à Monsieur Patrick LANDAS), **LA SAUVETAT SUR LEDE** (Aldegonde CAILLOUX donne pouvoir à Madame Françoise LABORDE).

Absent : **CASTILLONNES** (Christian FERULLO)

En visioconférence depuis leur domicile sans droit de vote : **SAINT EUTROPE DE BORN** (Jocelyne COLLIANDRE), **MOULINET** (Georges Robert PINIELLO)

Secrétaire de séance : Agnès COUDERC

Ordre du jour :

1. **Point d'information sur la vie communautaire**
2. **Validation du principe du conseil communautaire en visioconférence**
3. **Renouvellement de la convention « OCAD3E » concernant les déchets électriques et électroniques**
4. **Redevance déchets : Modification sur la grille de facturation**
5. **Adoption et signature du Mandat d'Intérêt Général (MIG) avec l'association « Vacances Nature »**
6. **Création de postes**
7. **Lancement de deux consultations pour la construction de bâtiments photovoltaïques**
8. **Indemnité TP**
9. **DM N°2 sur Budget principal – Attributions de compensation**
10. **DM n°2 – Budget annexe Service Voirie**
11. **DM n°2 – Budget annexe Déchets**
12. **Eau 47 – Changement délégué suppléant Commune de Castelnaud de Gratecambe**
13. **Urbanisme : DIA**
14. **Information sur les délégations**
15. **Projet de déploiement de 3 Intervenants sociaux en gendarmerie et police**
16. **Questions diverses**

M. le Président présente la disposition générale de l'organisation du conseil et remercie l'assemblée d'être présente malgré la situation.

M. le Président précise que l'ancien Président de la République Valéry Giscard d'Estaing est décédé la veille et propose de lui rendre hommage en observant une minute de silence.

M. le Président présente à l'assemblée les pouvoirs qui lui ont été transmis pour cette séance plénière.

M. le Président précise le déroulement des votes et demande si les personnes présentent à la médiathèque de Cancon disposent d'une bonne réception du son. Il demande également si la réception est bonne pour les personnes en visioconférence depuis leur domicile.

Monsieur le Président interroge l'assemblée concernant le compte-rendu de la dernière séance.

L'assemblée ne prononce aucune remarque.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE, d'approuver le compte-rendu de la séance précédente.

1) Point d'information sur la vie communautaire

Monsieur le Président laisse la parole à M. Glenn VIOLLET afin de présenter ce point.

M. Glenn VIOLLET précise le cadre de la gouvernance et l'implication que chacun doit avoir au sein de cette instance. Dorénavant, un volet information avec la brève « Les Echos de la Com Com » paraîtra mensuellement et

sera systématiquement adressée aux conseillers. M. Glenn VIOLLET propose de donner la parole à chaque vice-président afin que chacun puisse présenter les actions de sa commission.

Mme Elisabeth PICHARD présente les activités concernant le secteur de l'enfance-jeunesse, petite enfance, de la reprise des crèches en régie, des ouvertures de postes et de la mise en place d'un guichet unique afin d'expliquer les différents modes de garde. Elle précise que la culture est toujours au point mort avec le confinement. Cependant pour l'école de musique, les professeurs font leur maximum en proposant des cours en distanciel, font tout leur possible pour garder le contact avec les élèves. Pour le chant, en revanche, il n'y aura pas de reprise avant fin janvier. Au niveau des médiathèques, le personnel a été très réactif car les réouvertures ont été immédiates dès le lendemain des annonces du gouvernement. Au niveau des ressources humaines, Mme Elisabeth PICHARD précise que des entretiens pour les recrutements ont lieu tous les vendredis matin et ce pour tous les services. Elle fait part à nouveau du départ de Monsieur Stephan BARBAS qui sera remplacé par Monsieur Tony DI MASCIO qui prendra son poste au 4 janvier 2021.

M. Guillaume MOLIERAC précise que la commission environnement s'est réunie le 21 octobre pour la visite de la déchèterie de Miramont, déchèterie dernier cri puis elle s'est réunie le 29 octobre pour la présentation de la RI. Sur ce point, la commission préférerait utiliser les termes « redevance déchets » plutôt que redevance incitative. La commission souhaite organiser une conférence des maires sur le plan déchets porté par Val horizon. Il est nécessaire que les élus soient les premiers ambassadeurs de cette redevance afin de pouvoir l'expliquer à leurs conseils mais également à leurs citoyens. M. Guillaume MOLIERAC évoque la reprise en régie des collectes. Il informe le conseil de la rencontre du jour avec des élus de la communauté des communes de Lot et Tolzac. Cette rencontre avait pour objet de donner des renseignements sur la mise en place de la redevance. Les élus de Lot & Tolzac hésitent entre la mise en place d'une TOMI ou d'une RI.

M. Marcel CALMETTE précise qu'il a trois brèves à donner. La première concerne la réception de la lettre de M. Pierre CAMANI concernant le déploiement de la fibre avec l'action du syndicat et l'arrivée de l'opérateur Orange disposant de beaucoup de moyens, qui permettra une accélération notoire dans le déploiement de la fibre et le raccordement des abonnés pour début 2021. La liste des communes figurait dans ce courrier.

La deuxième brève concerne la commission mobilité. Un état des lieux devra être engagé afin de pouvoir faire des propositions d'actions.

Enfin, M. Marcel CALMETTE félicite M. Glenn VIOLLET & M. Vincent GOUYOU pour leur implication pour la concrétisation du programme Tepos, programme affiché comme un des plus innovants de la Nouvelle Aquitaine avec dans son sillage Albret Communauté et la CC du Confluent. L'Ademe a décidé de prendre à sa charge un animateur à plein temps sur ces 3 territoires et d'allouer un budget d'1.7 Million d'euros pour financer tous les projets communaux qui tendront vers des économies d'énergie.

M. Marcel CALMETTE souligne que Vincent a parfaitement pris le relais et qu'il attend les appels des communes.

Mme Brigitte PAYERAS, pour la commission tourisme, laisse la parole à M. Charles BAZILLAIS pour la présentation des brèves.

M. Charles BAZILLAIS souligne que la situation concernant le tourisme est un peu compliquée à ce jour compte-tenu du contexte, que les bureaux sont actuellement fermés mais qu'une réouverture est prévue pour le 15 décembre. La préparation de la saison prochaine a débuté et le lancement des adhésions également. La seconde vague de la pandémie est négative pour la demande des adhésions et peut amener vers d'autres réflexions. L'office travaille sur la mise en place d'une page web « cadeaux de Noël » avec des produits locaux.

M. Jean-Marie GARY en charge de la commission urbanisme et aménagement du territoire, précise que Messieurs GLEMIN et TROVILLE de la DDT47 sont venus présenter le dispositif « Petite Ville de Demain », dispositif pour lequel la candidature groupée de Cancon, Castillonès, Monflanquin, Villereal & l'EPCI a été proposée par les services de l'Etat. Ils ont également présenté l'Opération de Revitalisation des Territoires dont un des leviers concerne l'habitat. M. Jean-Marie GARY souligne qu'une modification des statuts sera à envisager. Ces dispositifs permettront également des interventions sur les aménagements d'espaces publics, sur les commerces. Il sera nécessaire de faire état des lieux avant toute action. Il est à noter qu'un poste de chef de projet pourra être financé entre 50 et 75 %. Etant donné que le PLUi est quasiment terminé, le personnel du service urbanisme glissera vers cette mission d'animation et de coordination de ces actions.

M. Yvon SETZE présente à son tour les actions de sa commission. Il précise qu'il a effectué le 20 novembre dernier une visite de certains bâtiments, souhaite qu'une convention d'occupation des locaux soit rédigée afin de savoir qui fait quoi, qui paye quoi, que l'on puisse donner des réponses sur tous points de fonctionnement. En ce qui concerne le bâtiment du Centre de Loisirs de Cancon, M. Yvon SETZE souligne qu'une solution doit pouvoir être trouvée mais qu'une démolition de ce bâtiment n'est pas souhaitable.

M. Serge BATAILLE précise qu'il est en binôme avec Laurent DELPECH. Il fait le point sur la voirie et la création du service « Espace verts ». Au niveau du service voirie, il précise que l'analyse des offres de marché concernant la fourniture de la diorite et du calcaire est en cours. La CAO s'est réunie le 8 décembre dernier mais avec de grosses inquiétudes car il y a en moyenne une augmentation de l'ordre de 15 à 20 % sur les prix par rapport aux prix appliqués auparavant. Il poursuit en listant les dernières acquisitions de matériel roulant du service voirie. Il précise

que sur le budget alloué de 130 000 euros, il reste une enveloppe de 5 000 euros qui permettra d'acquérir divers petits outillages tels que tondeuse, fil...

M. Serge BATAILLE précise que le passage des épareuses prend fin et que la campagne de goudronnage se termine également.

Il poursuit sur le service « Espace verts » avec le passage en régie pour l'entretien des stades Léo Cheyrou de Villeréal, de Castillonnès, l'entretien des PAV déchets et des crèches, ce qui nécessite la présence d'une personne à temps plein. Pour l'embauche de l'agent espace vert, il y a eu plusieurs bons profils et le choix a été fait.

Mme Agnès COUDERC informe l'assemblée du passage en Commission Départementale de la Démographie Médicale de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Castillonnès. On note une très bonne nouvelle puisque les subventions suivantes ont été allouées au projet : 76 000 € de DETR, 133 876 € de la Région Nouvelle Aquitaine et 254 000 du FEADER. L'appel d'offre pour la réalisation des travaux sera lancé dès que la Communauté sera propriétaire du terrain. Le projet nécessite quelques ajustements afin de pouvoir répondre aux besoins, ces modifications sont en cours.

M. Christian DIEUDONNE, pour la compétence Sport précise qu'au vu de la situation, il n'y a pas de fonctionnement. Pour l'utilisation du site de Castillonnès, un travail de partage des tâches, d'entretien entre les associations utilisatrices est en cours. L'aménagement d'un local pour le stockage des produits a été réalisé. Enfin, La plaine des Sports sera nommée « Raymond Miquel » en hommage à cet homme passionné de foot et partie prenante pour le sport en général et qui a beaucoup œuvré dans ce domaine.

M. Pierre SICAUD précise que l'accent va être mis sur le volet économie du territoire, le commerce, l'artisanat, le tourisme... Il précise que la communauté a fait appel à l'équipe Rubbees dont M. Sébastien BENNE est le président pour les accompagner et lui laisse la parole.

M. Sébastien BENNE précise qu'il est accompagné de M. Didier LAMBERT et le laisse se présenter.

M. Didier LAMBERT se présente, souligne qu'il est monflanquinois d'adoption depuis 26 ans, informe qu'il a travaillé dans le groupe DANONE mais aussi pour un groupe mexicain et qu'à ce jour il est installé à Monflanquin où il œuvre dans des associations locales.

M. Sébastien BENNE reprend la parole, se présente, mentionne qu'il est originaire de ST Etienne de Villeréal, co-président du club de rugby 4 cantons BHAP et président du collectif Rubbees qui compte 120 personnes, collectif qui va accompagner la collectivité aujourd'hui.

M. Sébastien BENNE explique la démarche avec l'intervention de Rubbees : idée d'un guichet unique avec un seul numéro de téléphone, un seul mail, et ensuite orientation vers les bons services et bons contacts. Il sera nécessaire de mobiliser tous les acteurs du territoire, besoin de rebondir avec les partenaires mais avec l'implication des résidents du territoire, les acteurs du tourisme piloté par Cœur de Bastide. La communauté sera au centre du dispositif, sera le chef d'orchestre de tout cela afin de permettre à chacun d'être compétitif. Il y aura la nécessité de mettre en avant quels sont les atouts pour venir s'installer sur ce territoire, la fibre peut être un moyen d'attractivité. M. Sébastien BENNE cite l'exemple d'Angoulême, ville devenue très attractive.

Il précise que le travail sera axé sur trois volets, stratégie de se projeter sur du long terme avec la nécessité de pouvoir répondre à la question : qu'est-ce que l'on a de plus que les autres pour attirer de nouvelles installations ? Il est également nécessaire d'aider à la transformation des métiers si on veut que le territoire soit attractif. Il est nécessaire de former et d'adapter mais aussi d'apporter un soutien à la cession, à la reprise des entreprises avec des jeunes d'ici ou d'ailleurs, nécessaire d'accompagner les agriculteurs pour le virage de demain... La pandémie qui nous frappe aujourd'hui accélère la transformation.

Le premier travail à accomplir porte sur l'actualisation des bases de données pour pouvoir communiquer avec les différents acteurs et les faire travailler ensemble.

M. Sébastien BENNE précise que l'Office de Tourisme travaille sur la base de données. M. Charles BAZILLAIS précise que cette base qui doit être la plus juste et complète possible, cela nécessite l'implication de tous car il n'y a que les élus qui ont cette proximité de terrain.

M. Sébastien BENNE précise que si les élus connaissent un particulier qui a besoin de conseils, qu'il ne faut pas hésiter à donner ses coordonnées pour lui faire gagner du temps et l'envoyer vers la bonne personne.

M. Glenn VIOLLET précise que les chambres travaillent, la région aussi mais que personne n'assure le lien pour aller capter ces aides et de ce fait personne ne s'en saisit et passe potentiellement à côté de financement pour des créations d'entreprises. La communauté n'apporte pas de financement direct mais peut actionner cette animation éco qui doit permettre à terme de faire cela, c'est pour cette raison que le collectif Rubbees a été mandaté.

2) En premier : Validation du principe du conseil communautaire en visioconférence (délibération n°2020-118)

Monsieur le Président expose les nouvelles modalités mises en place pour la tenue de ce conseil et demande aux conseillers communautaires d'approuver son fonctionnement.

Monsieur le Président explique que les conseillers communautaires en visioconférence collective pourront :

- Signer tout document relatif à la séance
- Voter sur les sujets présentés au conseil
- Intervenir et débattre des sujets de la communauté

L'assemblée ne prononce aucune remarque.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE (présentiel à la Salle des Fêtes de Monflanquin et en visioconférence à la médiathèque de Cancon), d'approuver le principe de visioconférence proposé.

3) Renouvellement de la convention « OCAD3E » concernant les déchets électriques et électroniques (délibération n°2020-119)

M. Guillaume Moliérac rappelle en quoi consiste cette convention signée avec OCAD3E structure de responsabilité collective. Issue des 4 éco-organismes (Ecologic, Eco-Systèmes, ERP, Recyclum), l'OCAD3E est le **garant de la cohérence du fonctionnement** de la filière et de la politique d'information et de communication.

Les pouvoirs publics ont très récemment confirmé à l'OCAD3E le principe d'un renouvellement pour une année (2021) de son agrément sur la base des prescriptions du cahier des charges actuel.

Cette situation est inédite au regard des précédentes périodes de 6 ans pour l'agrément d'OCAD3E. L'administration appuie sa position sur les circonstances exceptionnelles liées d'une part à la pandémie de la Covid, d'autre part à une surcharge d'activité réglementaire dans les ministères en charge de la filière des équipements électriques et électroniques (DEEE).

OCAD3E a anticipé dès la fin juin en déposant un dossier de renouvellement de son agrément sur la base du cahier des charges, souhaitant ainsi écarter :

- Tout risque éventuel d'absence d'habilitation à exercer son activité au 1er janvier 2021
- Toute conséquence dommageable pour ses collectivités partenaires.

Pour le ramassage des DEEE de la communauté de communes, l'OCAD3E verse une somme de 13 000 € par an.

Dès obtention de cet agrément OCAD3E fera parvenir à la communauté de communes la convention associée. Il faudra la retourner signée avant le 31 mars 2021.

Les modifications par rapport à la convention actuelle sont mineures et portent sur les nouvelles dates d'arrêté d'agrément, la date d'effet ainsi que les modalités de résiliation en fin de l'agrément de transition, la nouvelle dénomination de Recylum, et les textes de loi en référence.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire l'autorisation de renouveler la convention « OCAD3E » pour l'année 2021.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE (présentiel à la Salle des Fêtes de Monflanquin et en visioconférence à la médiathèque de Cancon), de renouveler la convention « OCAD3E ».

4) Redevance déchets : Modification sur la grille de facturation (délibération n°2020-120)

M. Guillaume MOLIERAC rappelle les règles existantes sur la limite du nombre de dépôts et le coût des dépôts supplémentaires au-delà des 26 dépôts annuels qui s'appliquent avec la redevance. Cependant une limite plafond de 52 dépôts facturés avait été validée afin de ne pas pénaliser certaines personnes.

Il précise qu'après une année de fonctionnement, 13 foyers explosent tous les records avec quelques 200 dépôts chacun mais ce sont des personnes qui ne comprennent pas le système mis en place.

M. Guillaume MOLIERAC poursuit en précisant que les entreprises avaient également jusqu'à 52 dépôts. Aujourd'hui, il s'avère qu'il y a besoin d'identifier les ménages à problème mais qu'il est nécessaire d'avoir une compétence sociale afin de pouvoir compenser la forte hausse de cette redevance pour les personnes qui sont en souffrance. Aussi, la proposition serait de lever le nombre de 52 dépôts.

Mme Carole ROIRE demande si les 13 foyers qui ont fait énormément de dépôts ont été identifiés avec des personnes qui présentent des pathologies.

M. Guillaume MOLIERAC précise qu'il est nécessaire de travailler avec les communes, les CCAS afin de pouvoir trouver une solution avant que la CCBHAP puisse avoir cette compétence sociale et que ces personnes ne subissent pas une double peine.

Mme Christine GONZATO-ROQUES mentionne qu'elle s'est occupée du CCAS et que ce service ne sera pas en capacité de dire quelles sont les personnes incontinentes qui utilisent ce service.

Mme Nathalie FOUNAUD-VEYSSET précise qu'il y a besoin de communiquer, que personne ne pourra désigner ces personnes et qu'elles ont besoin de se faire connaître.

Mme Maryse AUROUX précise que l'identification de ces personnes pourra se faire l'année prochaine quand le nombre de dépôts supplémentaires sera facturé. A ce moment-là, nous aurons beaucoup de retours et nous pourrions identifier ces personnes. Pour les cas évoqués précédemment, ce sont vraiment des personnes qui n'ont pas compris le système.

M. Jean-Pierre TESTUT demande si on a le droit d'identifier certaines personnes qui ont des pathologies et est-ce qu'il n'y a pas d'atteinte aux libertés ?

Mme Maryse AUROUX confirme que la collectivité ne peut pas identifier ces personnes mais qu'elles peuvent se faire connaître auprès du service, aucune loi ne l'interdit et certains élus connaissent des situations dans leur commune. Il faudrait demander à ces gens de se signaler auprès du service.

M. le Président confirme que les élus doivent faire le nécessaire pour que les personnes se fassent connaître. Tous les jours, il y a des mises à jour à la CCBHAP.

Mme Carole ROIRE précise que pour les personnes qui ont des pathologies, la problématique avait été de ne pas mettre de critères discriminatoires. Pour les jeunes enfants une aide pour l'acquisition de couches lavables pouvait être octroyée. Cependant, lever le plafond de 52 dépôts tel que proposé ce soir inquiète Mme ROIRE mais elle précise qu'elle n'a pas de solutions.

Mme Maryse AUROUX précise qu'il n'est nullement question de discrimination, les gens doivent se présenter eux-mêmes, c'est leur propre choix mais à service équivalent tout le monde doit payer la même chose. Aujourd'hui des artisans, commerçants, professionnels font plus de 26 dépôts mais ils n'ont pas besoin de bacs. Le plafond de 52 dépôts n'inciterait pas à trier et comme nous sommes dans un territoire où tout le monde se connaît, l'information circulerait vite et là on ne serait pas incitatif.

M. Glenn VIOLLET précise qu'il est proposé de mettre en place un système dérogatoire pour des personnes qui en ont réellement besoin.

M. Jean-Paul PAPE demande la suite donnée lorsque les gens seront venus se signaler sans paraître discriminatoire.

Mme Maryse AUROUX précise qu'il n'y a pas la possibilité de création d'un fonds commun car la CCBHAP n'a pas de compétence sociale cependant après avoir échangé avec le trésor public, il sera nécessaire de les orienter vers les services sociaux, en fonction de leur situation.

Mme Viviane CHABRONNERIE souligne que certaines personnes ne sont pas forcément éligible à des aides sociales et malgré tout certains ne peuvent pas payer cette RI, qu'il faut faire preuve de clémence car il y a des difficultés financières.

Mme Maryse AUROUX précise que pour les personnes à faible revenu c'est la limite de la redevance.

M. le Président précise qu'il n'y a pas de solution idéale, qu'il faudrait prendre la compétence sociale partielle avec un budget pour pouvoir intervenir.

M. Patrick FERRE précise qu'il fait partie du CCAS et que les questions soulevées concernent souvent des gens qui vivent en appartement et qu'avec 26 dépôts cela peut paraître compliqué avec un dépôt tous les 15 jours surtout en période estivale.

M. Guillaume MOLIERAC informe que la question des bio déchets a été abordée pour les gens qui vivent en ville avec notamment la mise en place de composteurs collectifs, actuellement une réflexion est en cours

d'expérimentation sur le villeneuvois pour la collecte de ces déchets. M. Guillaume MOLIERC revient sur la levée de ces 52 dépôts et précise que c'est vraiment pour des cas particuliers qui ne jouent pas le jeu. Il faut revenir sur un principe de pollueur-payeur et c'est la règle. Il faut garder en mémoire, que la TGAP représente un coût non négligeable pour les déchets enfouis. Il faut donc inciter les gens à réduire leurs apports et à mieux trier. Et si les gens paient pour 200 dépôts cela va les faire réfléchir.

M. Glenn VIOLLET complète en précisant que les professionnels qui payent des bacs comparés à ceux qui auraient des badges bloqués à 52 payent à l'heure actuelle comparativement un prix plus élevé.

M. Florent LAMBERT demande si la possibilité existe de revenir à des bacs pucés et fermés car dans les maisons de retraite les bacs ne sont pas fermés et les particuliers peuvent déposer leurs sacs.

Mme Maryse AUROUX mentionne qu'elle n'a jamais eu de retours sur ce point et qu'il est difficile de fermer les bacs car plusieurs personnes travaillent en maison de retraite et qu'il serait nécessaire de multiplier le nombre de clés. On ne va pas chercher des problèmes là où il n'y en a pas. Elle précise que c'est pour ces raisons que les poubelles avaient été supprimées dans les cimetières car elles étaient non fermées.

Après avoir longuement échangé sur ce sujet, Monsieur le Président propose au conseil que les services avec l'appui des communes, identifient les personnes pour qui une tarification adaptée serait justifiée. La communauté de communes s'entendra avec la commune sur la mise en place d'une solution pour les personnes concernées.

Dans la mesure où les personnes souffrant de pathologie seront individuellement identifiées et accompagnées, Monsieur le Président propose de délibérer afin de retirer cette limite de 52 dépôts qui est contreproductive vis-à-vis de l'objectif poursuivi par la redevance déchets.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire décide

- **à l'UNANIMITE (présentiel à la Salle des Fêtes de Monflanquin)**
- **7 pour et une abstention en visioconférence à la médiathèque de Cancon**

De retirer la limite des 52 dépôts.

5) Adoption et signature du Mandat d'Intérêt Général (MIG) avec l'association « Vacances Nature » (délibération n°2020-121)

Mme Elisabeth PICHARD reprend un bref historique du MIG.

En février dernier dans un objectif de construction d'une nouvelle politique petite enfance communautaire, le conseil communautaire a délibéré pour reprendre les crèches de Castillonès et Villeréal en régie au 1^{er} janvier 2021 et d'instaurer un Mandat d'Intérêt Général sur les structures jeunesse gérées par l'association.

Jusqu'à cette date, c'est l'association « Vacances Nature » qui gère par une délégation de service public de la communauté de communes à la fois : la crèche de Born, l'ALSH de Born, le RPAM de Born, l'ALP de Born, l'ALP de Villeréal et l'ALSH ados de Villeréal. Cette DSP arrivant à échéance au 31/12/2020 et de façon à pouvoir continuer à travailler avec cette association qui fait un travail remarquable sur le villeréalais il est nécessaire de signer ce MIG.

La communauté a fait le choix de ne pas lancer un nouveau marché et d'éviter une mise en concurrence de cette association mais de s'orienter plutôt vers ce MIG. Il y a eu beaucoup d'échanges avec cette association, le cahier des charges du MIG reprend tous ces échanges sur la façon de travailler ensemble. Le point financier est également joint à ce cahier des charges.

Mme Elisabeth PICHARD demande à l'assemblée si elle souhaite formuler des questions.

Mme Carole ROIRE souhaite des précisions sur l'article 5, s'interroge sur la question du bâti en propriété de la commune de St Eutrope de Born et sur une autre commune propriété de la ccbhap, s'interroge également sur la question des cas de sinistre à l'article 21.4 qui stipule pour un sinistre important que c'est l'opérateur qui est responsable.

M. Pierre SICAUD précise que les sinistres seront indemnisés par les assureurs respectifs.

Mme Marianick NICAUD précise que dès lors qu'il y a mise à disposition, la commune n'est plus gestionnaire de son bien.

M. le Président revient sur l'incidence financière par rapport à 2020 où la subvention était de 162 062 € pour le fonctionnement. Au début des échanges, l'association a demandé une subvention de 188 410 €. Il est proposé un montant de 175 236 € qui est justifié par des frais fixes relativement plus importants depuis la reprise de la crèche et du RPAM en régie.

Il est proposé de passer une année et de faire l'analyse pour éventuellement proposer un ajustement visant à combler le déficit de l'association pour un maximum de 13 174 €.

M. Guillaume MOLIERAC précise qu'il a participé à différentes réunions, qu'il connaît très bien cette structure puisqu'à titre personnel il a fait partie des 10 premiers enfants de cette association qui s'est bien développée depuis mais qui a malgré tout gardé son entité et sa capacité à fédérer les familles. C'est une véritable institution chez nous. Aujourd'hui elle s'est développée avec l'espace social : création d'une épicerie sociale et solidaire ...je voulais encore parler de la réussite des emplois du temps scolaires de Villeréal et remercier l'association quand il a fallu faire les ½ groupes car elle a été réactive et ce pour le bien des familles et des enfants. 2020 est une année difficile car le travail des élus n'a repris réellement qu'en juillet et de ce fait la période a été courte pour traiter ce point.

M. Jean-Pierre TESTUT mentionne qu'il s'associe pleinement à ces propos, que cette association mérite le respect, ce sont des gens qui assument ce travail très important et délicat et qui accueillent les adolescents avec beaucoup de conscience professionnelle. Cette association a eu des projets très variés et M. Jean-Pierre TESTUT souhaite les remercier du fond du cœur, précise que les familles sont pleinement satisfaites par leur travail. Il précise qu'il sait que les négociations ont été longues et qu'elles ont porté leur fruit et remercie la direction de la communauté.

Mme Françoise LAURIERE ajoute que cette association a fait un travail formidable, qu'elle souhaiterait que des élus s'impliquent davantage car aux AG il y a très peu de maires et que ce n'est pas normal qu'au niveau du bureau il n'y ait pas d'élus.

Mme Elisabeth PICHARD précise que leur présence à la dernière AG n'était pas possible car le même soir il y avait une réunion en préfecture et que malheureusement celle-ci s'est terminée très tard. Mme Elisabeth PICHARD espère que l'année prochaine elle pourra y assister et elle invite le conseil à adhérer à ce MIG et souhaite des rapports apaisés.

M. Jean-Paul PAPE confirme le travail admirable de l'association mais souhaite que passé le côté émotionnel on regarde le volet financier. Il fait part de son étonnement sur la demande formulée de voter ce supplément de 13 174€.

Mme Elisabeth PICHARD précise que les chiffres n'ont pas été inventés, les frais fixes des charges de gestion qui étaient partagés sur 6 structures le sont désormais sur 4.

M. le Président précise que l'équilibre sera fait en fin d'année 2020 ce qui permettra de repartir sur des bases réelles.

Mme Elisabeth PICHARD précise que la somme qui est proposé au vote de ce soir, c'est le montant de 175 236 €. Il faut s'appuyer sur ce MIG et Vacances Nature a bien collaboré à ce travail.

Mme Carole ROIRE souligne tout le travail réalisé sur la petite enfance qui est aujourd'hui communautaire et souligne la reprise en régie de la crèche de Castelnaud qui s'est bien déroulée.

M. Jean-Marie GARY précise que pour avoir vécu le début des négociations, il trouve que le compromis trouvé est acceptable et que les relations s'apaisent et c'est comme dans un couple, il faudra que cela vienne des deux côtés. Les clauses de revoyure sont normales dans un MIG pour un déficit comme pour un excédent et la bonne voie est trouvée.

Mme Agnès COUDERC souhaite revenir sur l'absentéisme des maires à l'AG et que cet absentéisme s'explique car plusieurs élus du villeréalais n'ont pas reçu de mail d'invitation à cette AG.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE (présentiel à la Salle des Fêtes de Monflanquin et en visioconférence à la médiathèque de Cancon), de signer le cahier des charges du MIG avec l'association « Vacances Nature »

6) Création de postes (délibérations n°2020-122 et 2020-122BIS)

M. le Président présente le tableau et la liste des postes. Un poste de chargé de communication à mi-temps à la médiathèque pour Aude qui travaille actuellement pour la communauté mais en prestation de service, elle verra par la suite si elle souhaite intégrer la CCBHAP.

M. le Président demande s'il y a des questions sur ces créations de poste.

M. Sébastien MAURES précise qu'il a une question concernant le poste de chargé de communication et souligne qu'il lui semble qu'il y a une lacune, une urgence même dans ce domaine de la communication et qu'il souhaitait savoir à quel type de poste cela correspondait : relation presse, communication interne ou communication externe. En fait beaucoup de personnes ne connaissent pas le territoire et encore moins la communauté.

M. Glenn VIOLLET précise qu'un diagnostic est en cours que le constat fait est vrai puisque personne ne sait qui on est, ni même quelles sont nos compétences, même certains conseillers communautaires ne savent pas. Cette personne est auto-entrepreneuse et elle tombe des nues par rapport à ce qui reste à faire. En communication on aurait besoin d'avoir un ETP mais ça commence dès aujourd'hui avec les missions d'Aude. Les élus sont invités à s'impliquer.

M. Marcel CALMETTE confirme ce constat. Avec la précédente équipe des bulletins d'information ont été réalisés, Pierre-Henri le faisait et ce bulletin était envoyé dans chaque foyer mais malgré tout cela reste insuffisant. Depuis le mois de mars, la situation est difficile, une équipe nouvelle qui prend pleinement conscience d'un défaut de communication, celle-ci va se faire par différents moyens et à nous aussi de communiquer et de faire passer les informations. Il y a un très gros travail pour lancer ces nouvelles bases.

Mme Christine GONZATO-ROQUES partage ce souci de communication. Il faut se poser la question de « Auprès de qui ? Qu'est-ce que l'on veut dire ? » La même remarque se pose au département, le conseil citoyen nous a demandé des actions mais qui étaient déjà en place. Il y a un besoin de co-construction.

M. Yvon SETZE reconnaît que la communauté souffre d'un manque d'informations et notamment sur des actions que peuvent faire les services de la communauté auprès des communes.

M. Glenn VIOLLET confirme la nécessité d'avoir une réflexion de communication au sens large. Il précise que la communauté est une des rares communautés qui fonctionne sans service de communication.

M. Marcel CALMETTE remercie les correspondants locaux comme radio 4 ou les journalistes car ils sont aussi vecteurs de communication importante.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE (présentiel à la Salle des Fêtes de Monflanquin et en visioconférence à la médiathèque de Cancon), de valider les créations de poste présentées.

7) Lancement de deux consultations pour la construction de bâtiments photovoltaïques (délibération n°2020-123)

Afin de limiter les pertes de graviers de voirie liées à la pluie et de stocker les véhicules à l'abri, Monsieur le Président propose la construction de deux bâtiments photovoltaïques à Monflanquin et un bâtiment photovoltaïque à Cancon. Ceux-ci permettront une économie annuelle de 10% du tonnage de graviers et de limiter la détérioration des véhicules.

Monsieur le Président précise que l'avis de l'Architecte des Bâtiments sera requis pour les bâtiments des ateliers de Monflanquin ;

Monsieur le Président explique qu'ils seront en grande partie financés par les développeurs photovoltaïques en échange de la production d'électricité de la toiture. La communauté de communes passera un bail à construction avec les développeurs sur une durée de 30 ans. A la fin du contrat, les bâtiments et la production énergétique des toitures reviendront à la communauté de communes. Le fait de lancer la consultation sur plusieurs bâtiments permettra de réduire un éventuel reste à charge ou même que les bâtiments soient pris en charge intégralement.

Monsieur le Président propose de lancer une consultation pour la construction de ces trois bâtiments photovoltaïques.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE (présentiel à la Salle des Fêtes de Monflanquin et en visioconférence à la médiathèque de Cancon), de valider les consultations pour la construction de bâtiments photovoltaïques.

8) Indemnité TP (délibération n°2020-124)

Monsieur le Président indique que l'arrêté du 20/08/2020 abroge l'arrêté du 16/12/83 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables publics chargés des fonctions de receveur des communes. En 2019, cette indemnité était de 1 450 € brut.

Seule subsiste à compter du 1er janvier 2020 l'attribution de l'indemnité de confection des documents budgétaires. Son montant brut est fixé à 45,73 €.

Proposition : Accorder cette indemnité de confection des documents budgétaires au receveur communautaire.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE (présentiel à la Salle des Fêtes de Monflanquin et en visioconférence à la médiathèque de Cancon), de valider l'indemnité de 45,73 € au receveur.

9) DM N°2 sur Budget principal – Attributions de compensation (délibération n°2020-125)

Monsieur le Président indique qu'il y a lieu de prévoir une ouverture de crédits pour le versement des attributions de compensation, la somme portée au budget étant, par erreur, la contraction entre les AC positives et les AC négatives.

Il propose la Décision Modificative suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Article 739211 – Fonction 020	+ 17 020	Article 73223– Fonction 020	+ 17 020
Total	+ 17 020	Total	+ 17 020

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE (présentiel à la Salle des Fêtes de Monflanquin et en visioconférence à la médiathèque de Cancon), de valider la DM n°2 du budget principal.

10) DM n°2 – Budget annexe Service Voirie (délibération n°2020-126)

Monsieur le Président indique qu'il y a lieu de prévoir une augmentation des crédits prévus aux opérations pour compte de tiers, des devis ayant été validés depuis le vote du budget.

Il propose l'ouverture des crédits suivants :

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Article 6287 : + 1 000 €		Article 701 : + 1 000 €	

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Article 4581 : + 53 770 €		Article 4582 : + 53 770 €	

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE (présentiel à la Salle des Fêtes de Monflanquin et en visioconférence à la médiathèque de Cancon), de valider la DM n°2 du budget annexe service voirie.

11) DM n°2 – Budget annexe Déchets (délibération n°2020-127)

Monsieur le Président rappelle qu'il a été décidé, lors d'un dernier conseil, une DM pour augmenter la dotation aux amortissements suite au transfert des biens affectés au service Environnement du budget principal au budget annexe Déchets.

Après vérification par le Trésor Public, la dotation aux amortissements est plus conséquente qu'envisagée dans la DM.

Il propose la Décision Modificative suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Article 658	- 46 890		
Article 6811	+ 46 890		
Total	-	Total	-

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Article 2188	+ 46 890	Article 28154	+ 28 950
		Article 28157	+ 3 800
		Article 28188	+ 14 140
Total	+ 46 890	Total	+ 46 890

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE (présentiel à la Salle des Fêtes de Monflanquin et en visioconférence à la médiathèque de Cancon), de valider la DM n°2 du budget annexe déchets.

12) Eau 47 – Changement délégué suppléant Commune de Castelnaud de Gratecambe (délibération n°2020-128)

Monsieur le Président rappelle la délibération n°2020-56 en date du 16/07/2020 relative à la désignation des délégués à EAU 47.

Il indique que, pour la commune de Castelnaud de Gratecambe, Mme Clélia SERRES a fait part de son désistement du fait de son travail et que toutes les réunions sont en journée et que Mme Martine GLAUNEZ est candidate pour la remplacer en tant que déléguée suppléante.

Proposition : Accepter cette demande de changement et en informer Eau 47.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE (présentiel à la Salle des Fêtes de Monflanquin et en visioconférence à la médiathèque de Cancon), d'accepter le changement de délégué.

13) Urbanisme : DIA

M. le Président donne, pour information, lecture de toutes les DIA qui ont été signées.

M. Christian DIEUDONNE quitte la salle à 22h52.

14) Information sur les délégations

- Achat d'un camion bi-benne (service voirie) pour 87 600 € TTC auprès de la société Henri Vaissière (63 100 CLERMONT-FERRAND)
- Achat d'un camion plateau (service voirie) pour 39 960 € TTC auprès de la société Parot (47 240 LAFOX)
- Achat d'un fourgon (service espaces verts) pour 20 000 € TTC auprès de la société Parot (47 240 LAFOX)
- Achat d'une tondeuse autoportée (service espaces verts) pour 30 000 € TTC auprès de la société Innovert (47 300 VILLENEUVE SUR LOT)
- Achat d'une remorque plateau (service espaces verts) pour 5 700 € TTC auprès de la société Innovert (47 300 VILLENEUVE SUR LOT)
- Achat d'un véhicule électrique Zoé pour 12 075,76 € TTC auprès de la société Villeneuve Automobile (47 300 VILLENEUVE SUR LOT) et vente du véhicule Mégane BL208AT pour 1 200 €

15) Projet de déploiement de 3 Intervenants sociaux en gendarmerie et police (délibération n°2020-129)

M. le Président précise qu'une réunion s'est tenue le 30 Octobre dernier sous l'égide de Mme la Préfète. Cette réunion avait pour but la présentation du dispositif de déploiement de ces 3 intervenants sociaux. M. le Président laisse Mme Christine GONZATO-ROQUES poursuivre.

Mme Christine GONZATO-ROQUES précise que ces intervenants peuvent avoir un profil tel que psychologue, assistant(e) social, leur travail est d'aider, de jouer un rôle de conciliateur dans les différends familiaux et nous nous sommes tous déjà trouvés face à ces problèmes de signalement. Les gendarmes sont formés pour cela mais ils disent que le travail d'approche est compliqué. Le travailleur social va aiguiller les personnes vers le bon service. Mme Christine GONZATO-ROQUES poursuit en mentionnant que 70% des gens qui vont en gendarmerie ne sont connus d'aucun service social et ne connaissent pas les démarches à faire. L'intervenant social peut agir quelques heures après, accompagne les personnes... Aujourd'hui il y a un intervenant à Marmande, le Conseil Départemental 47 verse 30 000 euros, l'Etat peut débloquer des fonds dans ce programme. Aujourd'hui il est demandé aux communes de s'engager financièrement car les EPCI n'ont pas la compétence sociale. Cela se fait dans d'autres régions de France. En Lot-et-Garonne, deux communautés de communes n'ont pas souhaité s'engager, cependant cela est dommageable vis-à-vis de la population.

Mme Françoise LABORDE précise que la communauté avait déjà été sollicitée, aujourd'hui l'Etat fait un effort et débloque des fonds. Le montant demandé n'est pas exagéré.

Mme Françoise LABORDE informe que la société Habitatlys met 12 logements à disposition pour venir en aide.

M. Bernard GIROU évoque la création des postes sur Villeneuve sur Lot, Marmande & Agen et souhaiterait connaître les liens avec les communes de notre territoire et comment cela va se passer.

Mme Christine GONZATO-ROQUES répond en précisant que l'intervenant peut être saisi par les gendarmes où la personne a déposé plainte, l'intervenant est mobile et peut se déplacer sur tout le territoire.

M. Jean-Pierre TESTUT évoque les médiateurs ou conciliateurs et demande si c'est la même chose.

M. le Président précise que l'intervenant social sera en lien direct avec les gendarmeries alors que les médiateurs ou conciliateurs pouvaient être saisis directement par la population. Cela ne concerne pas les mêmes différends.

M. Glenn VIOLLET précise que la Préfecture demande à la communauté d'être boîte aux lettres afin de recueillir et de transmettre l'engagement des communes.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE (présentiel à la Salle des Fêtes de Monflanquin et en visioconférence à la médiathèque de Cancon), est favorable sur le principe de déploiement de 3 intervenants sociaux en gendarmerie et police et charge le Président de solliciter l'avis des communes sur leur engagement financier dans ce projet.

16) Questions diverses

Mme Isabelle LABONNE souhaite évoquer le sujet des frelons asiatiques et savoir comment font les autres communes du territoire.

Mme Nathalie FOUNAUD-VEYSSET précise que lorsque le nid est sur le domaine public c'est la commune qui prend en charge la destruction du nid et si le nid est sur le domaine privé la commune donne les coordonnées de personnes effectuant ces prestations.

Mme Elisabeth PICHARD indique que la commune de Cancon procède de la même façon.

M. Yvon SETZE précise que lorsque l'on voit le nid l'hiver il est déjà vide.

Mme Isabelle LABONNE souligne le fait qu'il peut rester plusieurs reines dans les nids que le nombre peut aller jusqu'à 150 reines et que 10% d'entre-elles peuvent reproduire.

M. Robert PINIELLO suggère de demander aux gens de poser des pièges dès le mois de février.

A son tour, M. Adrien TEYSSEDOU souhaite aborder l'avis du maire sur la Défense Extérieure Contre l'Incendie qu'il est nécessaire de remplir pour toutes les autorisations d'urbanisme, souligne que ce n'est pas son travail, il lui est demandé de faire cette analyse des risques, qu'il ne dispose pas de documents cartographiques, qu'il ne connaît pas le débit des équipements en place. M. Adrien TEYSSEDOU souhaite savoir si un travail mutualisé peut être fait afin de régler cette question.

Mme Marie-Paule EVEILLARD précise qu'une aide du service urbanisme peut être accordée sur de la cartographie mais que pour tout le travail préparatoire de diagnostic, cela nécessite une vraie technicité que seuls les pompiers peuvent avoir.

M. le Président précise que les pompiers peuvent aider à faire ce travail de diagnostic.

Les questions diverses étant épuisées, M. le Président clôture la séance du conseil.

Fin du conseil communautaire à 23h30.

La secrétaire de séance,

Agnès COUDERC.

Le Président,

Auguste FLORIO.